

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS882

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« dossier »,

insérer les mots :

« d'assistance éducative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.